qui rendait le port inabordable; heureusement j'y suis entré sans aucune avarie.

« La tempête n'ayant pas diminué de force, à 3 heures de l'après midi le paquebot-poste le *Péritès* en abordant le port se jeta à la côte, ayant à son bord une quantité de passagers; heureusement que le bateau à vapeur de l'Etat français le *Tenare* se trouvait à Civita-Vecchia, et grâce à son commandant qui a aussitôt envoyé son équipage ainsi que moi le mien au secours des naufragés, personne n'a péri, car sans le *Tenare* à Civita Vecchia et grâce à la bonne direction et au commandement du commandant de ce navire, beaucoup de monde aurait péri; ce brave commandant mérite des éloges.

» De mon bord, le 9 novembre 1848.

» P. Cambiaggio. »

— Des lettres venues par le paquebot-poste arrivé hier, nous font connaître la cause du retard du bateau à vapeur de la Compagnie Rostand. Durant la tempête dont nous venons de parler, ce bateau qui se trouvait entre Livourne et Gênes, eut une de ses voiles emportées, et essuya d'autres avaries. Par suite de ces accidents, il dut rentrer dans le port de Gênes pour y subir les réparations nécessaires. Ce bateau est attendu à Constantinople demain ou après-demain.

— Durant tout le temps que le choléra a régné à Brousse, la consulte de M. le chargé-Sicilini a été admirable de zèle et de dévouement; le clergé et les primats de ce pays sont unanimes à le reconnaître; et au nombre des témoignages aussi flatteurs qu'honorables pour M. Sicilini, il nous est agréable de pouvoir citer la lettre suivante, qui lui a été adressée par MM. Sandison, consul d'Angleterre, à Brousse; Fakeisen, vice-consul de Russie; Bachwaab, vice-consul d'Amérique, et Paul Kirmisian:

« Brousse, 2 octobre.

» Monsieur, le choléra ayant entièrement cessé dans ce district par la volonté de la divine providence, il est de notre devoir de vous témoigner notre vive reconnaissance et de dire que vous n'avez cessé d'accorder les puissans secours de votre ministère à toutes les personnes qui les ont réclamés, sans distinction de classes ni de fortune; pour les riches, tous avaient une égale part à vos soins remplis de zèle et d'intelligence, et nuit et jour vous étiez à leur service. Par vos efforts, Monsieur, un grand nombre de personnes ont été arrachées à une mort certaine, et cette honorable conduite vous a valu à juste titre la reconnaissance publique, dont nous sommes en ce moment les fidèles interprètes. »

Recevez, etc.

— Au moment où le dernier bateau à vapeur d'Odessa entrait dans le port, un radeau sur lequel quatre hommes se trouvaient pour nétoyer une frégate entre dans le port *Sidi Bazar*, ayant été submergé par les vagues soulevées par le passage de ce steamer, ces quatre hommes ont été séparés du radeau et l'un d'eux s'est noyé.

— On nous annonce que le trois mâts grec *Mattiphô*, commandé par le capitaine Guisis, et chargé de blé, a échoué aujourd'hui à Héraclée. Ce navire venait d'Odessa et se rendait à Londres.

— On lit dans les journaux français qui nous sont arrivés par le dernier paquebot-poste:

« Une circulaire du ministre du commerce signale les avantages que notre industrie pourrait obtenir en Turquie, si elle s'attachait à vendre ses produits non plus en vue de progrès de nos ventes sur les marchés ottomans est dû à la cherté relative des marchandises françaises, comparées à celles qu'ils reçoivent d'autres provinces, de l'Angleterre et de l'Allemagne en particulier.

» Les objections qu'on oppose s'appliquent principalement aux indiennes, qui n'ont de chances d'écoulement en Turquie qu'en raison de leur apparence et de leur bas prix, quelque inférieurs qu'en soient d'ailleurs le tein et la qualité.

» La foire de Serrès répand dans l'intérieur de la Roumélie une assez grande quantité de draps fabriqués généralement en Allemagne; il est à regretter que pas une pièce de drap français n'y ait été exposée en vente en 1847. Nos fabriques dans ce genre jouissent cependant d'une très bonne réputation. »

» On lit encore dans les journaux français:

» Le comité des finances de la chambre des représentans a reçu le 2 novembre, une pétition des élèves de l'Ecole nationale des langues orientales vivantes, dans laquelle ils demandent le maintien d'une somme de 5,000 fr. dont le crédit a proposé la suppression.

— Un des derniers numéros du *Journal des Débats* publie les détails suivants qui ne manquent pas d'intérêt pour les savans et les curieux:

» La science géographique vient de s'enrichir d'un ouvrage qui remplit une lacune très importante. C'est la traduction française de la *Géographie arabe d'Abouléfeda*, accompagnée de notes et d'éclaircissemens, par M. Reinaud, membre de l'Institut; 2 volumes in-4°. Le premier volume contient une introduction générale à la géographie des Orientaux; le tome deuxième renferme la première moitié de la traduction. Cette publication est le fruit d'un travail d'environ douze années.

» Le traité d'Abouléfeda est fondé sur la connaissance des divers systèmes géographiques qui eurent cours en Orient; c'est pourquoi M. Reinaud a cru devoir faire précéder sa traduction d'une introduction qui, prenant la science de la géographie au moment où les traditions grecques et romaines commençaient à s'altérer, la conduit jusqu'à la fin du quinzième siècle, époque où Vasco de Gama faisant le tour de l'Afrique, et Christophe Colomb découvrant l'Amérique, de nouveaux horizons s'ouvrirent aux esprits.

» La première moitié de la traduction comprend, outre l'Arabie, toute l'Afrique, toute l'Europe et le nord de l'Asie. On sait curieux de lire ce qui s'écrivait en Syrie au commencement du quatorzième siècle de notre ère au sujet de la France, de l'Angleterre, etc.

» L'introduction, qui à elle seule forme le premier volume, se divise en quatre paragraphes. Le premier paragraphe est consacré à la personne d'Abouléfeda; le deuxième offre la notice chronologique des principaux géographes orientaux; on trouve dans la troisième le tableau des doctrines géographiques des peuples de l'Orient; quant au quatrième, il contient l'exposé de la marche que M. Reinaud a suivie dans le cours de son travail.

» Ce volume est accompagné de trois planches; la première planche renferme: 1° la carte qui fut dressée à Bagdad sous le califat d'Almamoun, et dont on trouve la description dans les prolégomènes des Tables astronomiques d'Albatani (manuscrit arabe de la bibliothèque de l'Escurial); 2° une carte dressée par M. Reinaud, d'après les écrits de Masoudi et la relation arabe des voyages des Arabes et des Persans dans l'Inde et la Chine au neuvième siècle; 3° une rose des vents usitée chez les navigateurs mahométans de la mer Méditerranée, d'après un manuscrit arabe de bibliothèque nation de la deuxième carte est le *fac simile* du planisphère général qui accompagnait primitivement les traités d'Al Estakhry et d'Ib Haucal, et qui se trouve dans un manuscrit persan de la bibliothèque nationale. Quant à la troisième carte, c'est un *fac-simile* du planisphère d'Edrisi, d'après les manuscrits arabes des bibliothèques de Paris et d'Oxford. »

— On lit dans un des derniers numéros de la *Gazzetta di Roma*:

« Sa Sainteté a reçu, le 17 du mois d'octobre, en audience particulière, M. Poliers, commandant du bateau à vapeur de guerre français le *Ténare* actuellement à Civita Vecchia, accompagné du vice-consul de la République française dans ce port, M. Lysimaque Tavernier. »

— Samedi dernier, dans la nuit, des matières incendiaires avaient été déposées sur un point du quartier du Fauxbourg Chesme, qu'elles auraient réduit en cendres, si des personnes prévenues à temps n'eussent immédiatement paré à cette inévitable catastrophe.

NOUVELLES D'EUROPE.

Hier, dans l'après-midi, le paquebot-poste français est arrivé à Constantinople après un jour de retard, par suite du mauvais temps. Nous allons résumer les nouvelles les plus importantes qu'il nous a apportées d'Europe:

FRANCE.

La constitution de 1848 est votée. C'est le résultat essentiel, ou plutôt c'est tout le résultat de la séance du 4 de l'assemblée nationale.

Le vote a eu lieu au scrutin par division.

Le nombre des votans était de 769:

739 voix se sont prononcées pour l'adoption;

Il y a eu 30 voix pour le rejet.

Après avoir proclamé le résultat du scrutin, M. le président Marrast a prononcé ces mots: « Je déclare, au nom du peuple français, que l'Assemblée nationale a adopté la constitution de la République. » L'Assemblée s'est levée et a répondu par le cri de: *Vive la République!*

Aussitôt après, M. Dufaure, ministre de l'intérieur, a pris la parole pour annoncer que le gouvernement avait l'intention de consacrer une solennité spéciale à la promulgation de la constitution. En conséquence, il a demandé que l'Assemblée se réunît immédiatement dans les bureaux pour nommer une commission qui serait chargée de régler, de concert avec le gouvernement, la célébration de cette fête. Conformément à cet avis, l'Assemblée s'est retirée immédiatement dans ses bureaux, et la séance a été levée.

Le fête a commencé le même jour. Entre six et sept heures, cent un coups de canon ont été tirés pour annoncer aux habitans de Paris le vote de la constitution nouvelle.

La commission chargée d'organiser la solennité relative à la promulgation de constitution s'est constituée le 5. Elle a nommé M. François Arago président, M. Bixio secrétaire, et M. Senard rapporteur.

La commission a pris les résolutions suivantes: La fête de la constitution sera célébrée à Paris le 12 novembre, et dans les départemens le dimanche suivant. Une députation de chaque département sera invitée à se rendre à Paris le jour de la fête. Nous ne connaissons par tous les détails de cette solennité qui, à ce qu'il paraît, sera très simple. On parle seulement d'un *Te Deum* et d'une cérémonie dans laquelle la constitution serait lue sur une estrade élevée au milieu de la place de la Concorde.

Le *Moniteur français* du 4 novembre contient une circulaire de M. Dufaure, ministre de l'intérieur, aux préfets, sur la prochaine élection du président de la République par le suffrage universel. En voici un passage:

» Dans cette grande lutte, le rôle du gouvernement doit rester complètement neutre. Il a proclamé le pouvoir exécutif est tout tracé. Il se réduit à assurer la liberté, la pureté de l'élection, à obtenir l'expression sincère du suffrage universel.

» Vous l'avez déjà compris, le gouvernement doit laisser chaque citoyen apprécier, dans la parfaite indépendance de sa réflexion, le mérite des candidats qui lui sont proposés.

» Ce n'est pas que je songe à vous interdire des rapports volontaires avec vos administrés. Je désire, au contraire, que ces rapports soient fréquens, que vous vous entretenez des vrais intérêts de la République. On comprendra sans peine que son avenir dépend en partie du citoyen qui, le premier, présidera à ses destinées. »

ANGLETERRE.

Le 2 novembre, le Parlement a été prorogé pour la forme. Après deux heures, le lord-chancelier et les autres commissaires se sont assis en face du trône. M. Pulmann, huissier de la verge noire, a été invité à appeler à la barre de la chambre des lords les membres des communes, pour assister à la lecture de l'ordonnance de S. M., qui proroge le Parlement au mardi 19 décembre prochain.

M. Ley et plusieurs commis de la chambre des communes sont arrivés à la barre. Le greffier a donné lecture de la commission royale. Le lord-chancelier a déclaré au nom de S. M. la reine, que le Parlement était prorogé ultérieurement au mardi 19 décembre prochain. Il n'y avait pas un seul membre de la chambre des lords ou des communes qui fût présent. Il y avait aussi peu de personnes étrangères.

Le *Times* publie la dépêche particulière de l'amiral Baudin à M. de Rayneval, contenue dans une communication au prince Carlati, ministre des affaires étrangères:

« Naples, le 10 septembre.

» Je m'empresse de vous transmettre un extrait de la lettre de l'amiral Baudin que j'ai reçue hier au soir, et dont j'ai eu l'honneur de vous donner lecture:

» Je désire particulièrement, m'écrit l'amiral, faire comprendre au gouvernement napolitain que le commandant en chef des forces navales françaises n'a pas la mission de s'opposer à la réunion de la Sicile au royaume de Naples, mais seulement d'examiner si, dans le cas où cette réunion aurait lieu, elle ne s'accomplirait pas à des conditions et par des actes contraires à l'humanité, et même nuisibles aux intérêts du roi Ferdinand lui-même; car si toutes les villes de la Sicile étaient réduites en cendres et couvertes de morts, cela ne ferait qu'augmenter la rage des survivans et amasser en Europe contre le roi une impopularité qui pourrait lui devenir fatale. Dieu m'est témoin qu'en arrêtant en ce moment les progrès de l'expédition contre la Sicile, je n'ai nullement en vue de l'empêcher, ou de causer la moindre humiliation au gouvernement napolitain dont je respecte l'indépendance. Loin de là, je souhaite que l'on comprenne bien que je ne propose qu'une mesure provisoire, en attendant la décision des deux gouvernemens qui, d'un commun accord, ont offert leur mediation pour rétablir définitivement la paix de l'Italie. Mon respect pour le gouvernement napolitain est tel que je désire lui laisser à lui-même l'honneur d'arrêter les progrès des calamités qui menacent la malheureuse Sicile. Les ordres que j'envoie au commandant de la station devant Messine seront secrets et connus de vous seul et de l'amiral Parker; ils ne seront remis à leur destination que demain. Il serait, ce me semble, convenable, en l'état des choses, qu'aujourd'hui même le gouvernement adressât au général en chef de l'expédition sicilienne une dépêche télégraphique conçue à peu près en ces termes:

» Barrier vous a occupé Messine; suspendez toutes opérations ultérieures; annoncez votre intention à ce sujet aux commandans des forces étrangères devant Messine.»

» Si le gouvernement napolitain adopte ce parti, il sauvera la fierté et les susceptibilités nationales de l'armée d'expédition. Il pourra épargner à la Sicile et à lui-même les maux incalculables qui résulteront de son refus de s'arranger; et, s'il persiste à refuser toute possibilité d'une médiation éventuelle par un gouvernement ami, sa résolution d'arrêter l'effusion du sang n'en restera pas moins entière.

» Baudin. »

» J'ai pensé, prince, que la communication officielle de cette lettre pourra être utile, en vous mettant au fait de la situation; je serais charmé de vous voir suivre la marche qui y est indiquée. En attendant je vous réitère l'assurance de mon respectueux dévouement.

» A. Rayneval. »

Une lettre écrite de Gibraltar et portant la date du 26 octobre contient ce qui suit:

« Une discussion entre l'empereur du Maroc et un négociant anglais, M. Redman, consul à Mogazan, pourrait amener un blocus de la côte marocaine par les Anglais. Lord Palmerston a appuyé les réclamations de M. Redman, auxquelles l'empereur refuse de faire droit. Il s'agissait, pour cet anglais, d'un monopole de l'exportation du blé à un taux de droit réduit, d'abord concédé, puis retiré. L'empereur est certainement trompé par ses bachas.»

AUTRICHE.

A l'occasion des évènemens de Vienne, des troubles graves ont eu lieu à Brünn (Moravie) les 29 et 30 octobre; ils sont racontés ainsi qu'il suit par la *Gazette de Breslau*:

« Les tentatives séditieuses qui ont eu lieu hier ont pris un caractère plus grave ce matin. Pendant la nuit, des bandes avaient parcouru les faubourgs à la lueur des flambeaux et en chantant. Une nouvelle avait été pillée au Dornich, et dans un autre endroit la foule avait fait couler un tonneau de vin. Le matin on ferma les boutiques, la garde prit les armes et occupa les points les plus importans. On fit de vains efforts pour calmer l'irritation de la multitude, notamment en lui annonçant que les négociations de paix avec Vienne étaient commencées. Les séditieux prirent les armes. Une partie se rendit devant la fabrique de machines de M. Brasgieter pour s'emparer des fusils; c'est là qu'un combat terrible s'engagea. La garde nationale ayant été assaillie à coups de pierres, riposta; il y a trente blessés et deux morts. Les fenêtres des attroupemens fut publiée. On a fait des arrestations. La garde nationale et les troupes ont occupé les postes. »

FRANCFORT.

Dans la 106e séance de l'Assemblée nationale allemande, le 31 octobre, après que le procès-verbal de la dernière séance a été lu et adopté, M. le président a donné lecture d'une déclaration signée par un grand nombre de membres du côté gauche, ainsi conçue: « Nous soussignés, déclarons, en face de la nation allemande, que depuis 15 jours nous avons fait de vains efforts pour engager l'Assemblée nationale allemande à prendre des mesures énergiques, afin que les Croates soient chassés du territoire allemand, que les habitans de Vienne et d'autres grandes cités et provinces soient protégés contre les violences illégales d'un parti courtisanesque et traître. Nous déclinons solennellement toute complicité, ainsi que les conséquences de cette conduite de l'Assemblée nationale.»

Le Parlement allemand, dans sa séance du 3 novembre, s'est occupé de la question autrichienne. Après une discussion assez vive sur des propositions qui tendaient à l'éloignement des Croates du territoire autrichien, à la mise en accusation du prince Windischgratz, etc., l'Assemblée adopte à la presque unanimité les conclusions de la commission, conçues en ces termes:

« 1° Les commissaires de l'empire s'efforceront de faire reconnaître et respecter partout l'autorité et la dignité du pouvoir central; 2° ils s'attacheront à protéger partout les intérêts de l'Allemagne en Autriche; 3° ils useront de toute leur influence pour préparer, par des voies pacifiques et non sanglantes, l'arrangement des démêlés autrichiens; 4° quelle que soit l'issue de ces arrangemens, ils chercheront à prévenir de toute atteinte les droits et les libertés garantis aux peuples austro-allemands dans les mois de mars et de mai.»

PRUSSE.

La situation se complique de plus en plus à Berlin. Voici ce qu'on écrit de cette ville, le 30 octobre:

» Dans la séance de ce jour, la commission de priorité a proposé de tenir une séance extraordinaire ce soir pour délibérer sur une proposition concernant les évènemens de Vienne. Cette proposition est ainsi conçue: » Inviter le ministère à coopérer, pour la protection des libertés compromises à Vienne, tous les moyens dont l'Etat peut disposer. » Cette motion est adoptée par 181 voix contre 168.

» A la suite de la séance où cette proposition a été discutée, le général Pfuel, président du conseil, a donné sa démission. Le roi a appelé, pour le remplacer, le général Brandebourg.

» Il s'en est suivi dans la séance de l'Assemblée Nationale du 2 novembre, une très grande agitation. Cette séance a été interrompue et reprise trois fois à une heure d'intervalle, un projet d'adresse au roi, pour lui représenter la situation du pays, a été proposé, rédigé et voté séance tenante et sans discussion, bien qu'il soit conçu en termes très vifs.

» La chambre y déclare par avance que le ministère Brandebourg n'obtiendra pas la majorité. La séance a dû être reprise à dix minutes pour entendre la réponse faite par le roi à la députation chargée de lui porter cette adresse à Postdam.

» Une rupture paraissait imminente entre le roi de Prusse et l'Assemblée nationale. Nous venons de dire que l'Assemblée avait protesté contre l'intention de S. M. de confier la reconstitution du cabinet au général de Brandebourg; le roi avait répondu qu'il persistait dans ce choix; de la une très grande agitation au sein de l'Assemblée. Une crise, un conflit semblait donc inévitable, lorsqu'on a appris que le comte de Brandebourg déclinait la mission qu'on voulait lui confier.»

A Berlin, par suite de désordres qui ont eu lieu dans la soirée du 31, le gouvernement s'est décidé à prendre dorénavant une attitude plus énergique et à faire agir la force armée dès que la garde bourgeoise ne montrerait pas assez d'empressement ou ne serait pas assez forte pour protéger l'ordre légal contre les attaques incessantes des anarchistes.

Dans sa séance du 4, l'Assemblée Constituante de Berlin a rejeté, par 247 voix contre 115, l'urgence d'une motion de la gauche, tendant à nommer une commission de vingt-quatre membres, qui serait chargée de délibérer sur la situation du pays. La gauche visait à une commission exécutive.

ITALIE.

Dans la séance de la chambre des députés de Turin du 21 octobre, le président du conseil a fait remettre au ministre de l'intérieur, pendant qu'il était à la tribune, les deux dépêches suivantes, dont le ministre a donné lecture à l'assemblée. Ces dépêches sont en langue française:

» Monsieur le ministre,

» Je réponds à la lettre de V. Exc. en date du 4 août, et qui m'a été remise par M. le marquis de Brignole, lettre par laquelle vous m'annonceez que M. le marquis est chargé de demander à la république, au nom de S. M. sarde, le concours des troupes françaises, dans le but de faire triompher aussi promptement que possible la cause de l'indépendance de l'Italie.

» En attendant cette demande de concours qui n'est annoncée par M. le marquis de Brignole, j'ai l'honneur de faire connaître à V. Exc. que nous avons ouvert, avec S. Exc. lord Normanby, une conférence qui n'est encore qu'officieuse, afin d'arriver, par une médiation des deux gouvernemens de la république et de S. M. la reine, au but si désirable de la pacification et de l'indépendance de l'Italie.

» Agréez, monsieur le ministre, etc.

» Signé: J. Bastide. »

» Monsieur le marquis,

» Je reçus hier, 7 août, l'office par lequel vous demandez au gouvernement de la république la coopération de ses forces contre l'armée autrichienne, qui est en ce moment aux portes de Milan. Le gouvernement de la république n'a pas attendu votre demande pour s'occuper sérieusement de l'état où se trouve l'Italie. L'assemblée nationale, en décrétant dans sa séance du 25 mai l'affranchissement de votre patrie, nous a dicté notre devoir. Nous n'y manquerons pas. A la première nouvelle des revers de l'armée italienne, revers si noblement soutenus, nous avons éprouvé le regret qu'une noble susceptibilité nationale vous ait pas permis de nous appeler plustôt. Ce regret, toutefois, ne nous a pas empêchés de travailler à vous défendre avec une sollicitude toute fraternelle. Le gouvernement de la république a été heureux de rencontrer les mêmes sentimens chez celui de la Grande-Bretagne. Les deux gouvernemens ont proposé leur médiation à LL. MM. le roi de Sardaigne et l'empereur. J'espère fermement que la voix de la France, unie à celle de l'Angleterre, sera écoutée, et que nous arriverons, par ces voies pacifiques, au but d'humanité et de liberté que nous nous proposons d'atteindre. Quoi qu'il en soit du succès de nos efforts et de l'offre toute amicale de nos bons offices, soyez certain, monsieur, que la république française ne manquera pas à la dette d'honneur qu'elle a volontairement contractée quand elle s'est promis à elle-même l'affranchissement de l'Italie.

» J'ai l'honneur, etc.

» Signé: J. Bastide. »

Les lignes suivantes sont empruntées au *National Savoisien*:

» Nous sommes portés à croire que la nouvelle suivante émane d'une source officielle:

» Le pouvoir central allemand vient, puisque la médiation anglo-française est interrompue dans sa marche, de faire des ouvertures au cabinet sarde, dans le but de faciliter la conclusion d'une paix honorable entre l'Autriche et le roi Charles-Albert. M. Heekscher est chargé de prévenir en même temps la cour de Turin que le pouvoir central allemand a déjà pris toutes les mesures nécessaires pour aider l'Autriche à repousser une nouvelle agression de la part de la Sardaigne. »

A la chambre des députés de Turin, dans la séance du 3 novembre, M. Montezemolo a dit que puisqu'une proposition de médiation avait été faite par l'autorité centrale de Francfort sur des bases nouvelles, il demandait si le ministère avait pris des engagemens à cet égard.

Le ministre de l'intérieur a répondu que le gouvernement ne permettra jamais qu'aucune puissance autre que la France et l'Angleterre intervienne pour s'interposer dans la médiation.

La *Gazette de Milan* du 31 octobre continent ce qui suit sur la répression des tentatives d'insurrection faites dans les montagnes au nord de Côme et de Milan et dans la Valteline:

» Depuis longtemps on nous annonçait que, sur la rive septentrionale du lac de Côme, se montraient des bandes hostiles qui désarmaient les petits postes. Ces bandes se composaient d'émigrés lombards et d'autres aventuriers qui ont trouvé jusqu'ici protection dans les cantons du Tessin et des Grisons. Ces hommes, pays par les riches révoltés qui se tiennent à Lugano, ont entrepris une invasion de notre territoire pour engager le pays à se soulever; mais en réalité leur but était le pillage. Mazzini, qui a été l'occasion de tant de malheurs, a donné ordre au fameux homme qui dirige cette expédition. Les habitans bien intentionnés et pacifiques se sont enfuis devant ces hordes. On a appris qu'à Chiavenna la République avait été proclamée, et que du côté de Verceja le chemin avait été coupé sur plusieurs points.

» Les forces militaires stationnées à Colico n'étaient pas assez nombreuses pour s'opposer à ce mouvement. Mais le 28, dix compagnies furent concentrées sur ce point avec une demie-batterie, et le matin ces compagnies ont attaqué. Leurs adversaires ont été chassés du versant de la rive septentrionale. Une attaque subite sur le chemin est sur le lac, par le moyen de barques, a forcé les insurgés à fuir honteusement. La nuit était arrivée, les troupes se sont arrêtées à Verceja; elles y ont fait des visites domiciliaires. Dans plusieurs maisons on a trouvé des dépôts de munitions de guerre et de poudre fulminante. Par suite de la conduite factieuse des rebelles, cette localité, avec quelques maisonnettes isolées, est devenue la proie des flammes.

» Le 29, les troupes impériales et royales sont entrées sans résistance à Chiavenna, ayant à leur tête le lieutenant maréchal baron Haynau, qui peu de temps auparavant avait reçu une députation de de cette ville, qui demandait grâce pour ses habitans. »

Nous empruntons au *Nouvelliste de Marseille*, la correspondance suivante de Venise, le 1er novembre:

» L'arrivée de l'amiral Albini avec la flotte sarde, forte de huit bâtimens, a donné une nouvelle impulsion au mouvement. Il a jeté l'ancre à Pelarosso devant le fort. L'amiral s'est mis directement en rapport avec le gouvernement provisoire. C'est sur un ordre de Turin, reçu le 24 à Ancône, que l'escadrille prit sur le champ la mer aux acclamations multipliées de la multitude.

» Le canon tonne sur la Brenta, le chemin de de fer est coupé. Les succès du général Pepe se continuent; un corps de Vénitiens en garnison dans le fort Malghera, a fait une sortie d'accord avec le général; les Autrichiens ont été mal menés. Mais cependant Pepe a donné ordre à la garnison de rentrer dans la forteresse, ne voulant pas exposer un point de cette importance à une surprise.

» Quant à lui, il a continué son mouvement du côté de Trévise. Les positions de Mestre, de Fusina ont été emportées, la poursuite a continué; les Trévisans, à cette annonce, se sont mis en mouvement, ils ont fait une sortie qui a mis l'ennemi entre deux feux et l'a rejeté dans des marais ou beaucoup ont péri. On parle de 1,600 prisonniers. Ce chiffre me paraît cependant exagéré.

» Les dons patriotiques arrivent de tous les points de la péninsule; ce sont des effets d'habillements, d'équipement, des armes, des guêtres, souliers, gibernes, etc. Trieste elle-même entre dans la croisade malgré de fortes garnisons de Croates et de Hongrois qui s'y font redouter.

L'*Opinione* de Turin prétend que les deux puissances médiatrices, la France et l'Angleterre, ont fait remettre une note collective au cabinet piémontais pour lui annoncer que la reprise des hostilités mettrait fin à la médiation; qu'au cas de nouveaux revers, il n'avait à atteindre d'elles aucun secours effectif, mais qu'elles regarderaient comme un *casus belli* le passage du Tessin par l'Autriche.

Ce qui revient à dire, ajoute le journal italien, que les puissances médiatrices considèrent la haute Italie comme un territoire indivis entre l'Autriche et le Piémont, que ces états peuvent se disputer les armes à la